

# CPF : le compte personnel de formation

Le législateur a substitué depuis le 1er janvier 2015 au droit individuel à formation le compte personnel de formation. Ce compte personnel permet au salarié de suivre des formations qualifiantes hors du temps de travail, sans avoir à requérir l'accord de l'employeur. Cette formation permet d'appréhender le fonctionnement du compte.

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les changements liés à la réforme de la formation
- Comprendre les contours du CPF et les critères d'éligibilité

## Contenu

- Bénéficiaires du CPF
- Alimentation du CPF
- Mobilisation du CPF
- Formations éligibles
- Modalités de prise en charge pendant la formation
- Obligations connexes de l'employeur en matière de formation professionnelle

## Pédagogie

- La durée de cette formation e-learning, incluant le test final est estimée à 3h30 et s'effectue sur la plate-forme. cette formation est accessible pendant 3 mois, 24h sur 24 avec une simple connexion internet. La plateforme indique votre évolution dans le programma.
- Tous les documents utiles sont à télécharger sur la plateforme.
- Des tests d'autoévaluation tout au long du programme ainsi qu'un test final de validation des connaissances. Un tutorat par téléphone est assuré (voir conditions sur le PIF).

|                   |                         |                  |             |
|-------------------|-------------------------|------------------|-------------|
| <b>Durée</b>      | 1/2 jour (3.5 heures)   | <b>Date</b>      | e-learning  |
| <b>Public</b>     | Tout public             | <b>Prérequis</b> | Aucun       |
| <b>Validation</b> | Attestation de présence | <b>Tarifs</b>    | 147.00 € HT |